



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2020

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

02-07-2020-18

Date de convocation le 26/06/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Procurations : 2

Votants : 15

Le deux juillet deux mille vingt à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle des fêtes de Mont en raison de la crise du COVID, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Étaient présents : Mmes BAZIARD, CAZENAVE, DAUBAS, ETCHART, GUITTONEAU, GRAUX et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE.

Étaient absents excusés : Mme LOQUET, M. LAPETRE

Procurations : Mme LOQUET a donné procuration M. CLAVÉ

M. LAPETRE a donné procuration Mme BAZIARD

Secrétaire de séance élue : Mme GUITTONEAU

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (Comptes établis par le trésorier)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 ;
Considérant que l'extinction des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le receveur en poste à Mourenx et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune 2019, pour le budget annexe assainissement.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget annexe assainissement et du compte de gestion du receveur ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'ADOPTER** le compte de gestion du budget annexe assainissement pour l'année 2019.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE MONT
Jacques Clavé
Arance-Gouze-Lendresse

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le



ID : 064-216403964-20200702-02_07_2020_18-DE